

Rodez, le 21 octobre 2025

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
107519

Vos références à rappeler
CADIERGUES ROSELINE
N° d'immatriculation : 2600646251128

Mme ROSELINE CADIERGUES
141 PL DE L' EGLISE
46120 ANGLARS

Unité Organisationnelle : NN3B

TEL :

Objet : **Bordereau d'appel de cotisations des
non salariés de l'année 2025**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous votre appel de cotisations et contributions sociales pour l'année 2025, en date du 21/10/2025.

Montant total de vos cotisations de l'année 2025	19 542,00 □
Montant crédité	- 6 324,47 □
Somme restant à prélever	13 217,53 □

Ce montant sera prélevé sur votre compte bancaire FR76 1120 6000 9212 1356 5200 066 le 01/12/2025,
sous la référence ICS FR48ZZZ124761 et RUM ++13338B120034121

Vous trouverez le détail des opérations au verso de ce document, ainsi qu'une notice explicative
en annexe.

Vous trouverez sur le site internet msa.fr des informations et des aides pour vous guider dans vos démarches.

Les équipes de votre MSA se tiennent à votre disposition pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Détail des opérations relatives aux cotisations de l'année 2025
CADIERGUES ROSELINE (2600646251128)

Dates	Opérations	Montants dus (en euros)	Montants crédités (en euros)
21/10/2025	Emission de cotisations initiale	19 542,00	
31/03/2025	Règlement par prélèvement		+ 3 172,23
15/07/2025	Règlement par prélèvement		+ 3 152,24
	Total	19 542,00	+ 6 324,47
	Solde à régler	13 217,53	

Les montants figurant dans ce tableau sont ceux dont l'encaissement a été validé.



Midi-Pyrénées Nord

Bordereau d'appel des cotisations et contributions

CADIERGUES ROSELINE

Dossier n° : 2600646251128 NN3B 46 004

EMISSION ANNUELLE
2025

Suivi par : NN3B

Date d'exigibilité : 03/11/2025

EXPLOITATION	384023784
Surface mise en valeur	264 ha 56 a 37 ca
Pourcentage de part	50,00

ASSIETTE			
Année(s) retenue(s)	2022	2023	2024
Revenus professionnels	16 399 □	26 668 □	81 107 □
Déduction Faire Valeur Direct	0 □	0 □	0 □
Cotisations sociales	5 020,00 □	4 032,00 □	5 661,00 □

Cotisations sociales légales		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la cotisation ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
CADIERGUES ROSELINE Chef d'exploitation	Assurance maladie	41 391	6,5000			2 690 00
	invalidité	41 391	1,1000			455 00
	indemnités journalières amexa					250 00
	Assurance vieillesse individuelle	41 391	3,3200			1 374 00
	Assurance vieillesse plafonnée	41 391	11,5500			4 781 00
	Assurance vieillesse déplafonnée	41 391	2,2400			927 00
	Retraite complémentaire obligatoire	41 391	4,0000			1 656 00
	Allocations familiales	41 391	3,1000			1 283 00
	Assurance accident du travail et maladies prof.					560 00
	TOTAL DES COTISATIONS SOCIALES :					13 976 00
Contributions appelées pour le compte de l'Etat (financement de la protection sociale)		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la contribution ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
	Contribution sociale généralisée	54 566	2,4000			1 310 00
	Contribution sociale généralisée déductible	54 566	6,8000			3 711 00
	Contribution remboursement de la dette sociale	54 566	0,5000			273 00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT :						5 294 00
Contributions conventionnelles appelées pour le compte d'organismes tiers		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la contribution ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
	Fonds de mutualisation FMSE					20 00
	Formation professionnelle continue (VIVEA)					252 00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE TIERS :						272 00
MONTANT TOTAL						19 542,00 □

Voir suite page suivante →

21/10/2025

23 592,00 □

9 188,87 □

14 403,13 □

:S.

:S.

Bordereau d'appel des cotisations et contributions

CADIERGUES ROSELINE
Dossier n° : 2600646251128 NN3B 46 004

**EMISSION ANNUELLE
2025**

Situation au regard des points retraite MSA

Nom prénom	Cumul des points retraite validés		Points retraite de l'année 2025	
	Base	RCO	Base	RCO
CADIERGUES ROSELINE	1477,00	2724,00	97,00	255,00

Vous êtes Chef d'exploitation, au réel, en moyenne triennale.

Les cotisations sociales

Moyenne des revenus professionnels se rapportant aux trois années antérieures à celle au titre de laquelle les cotisations sont dues.

Les contributions CSG / CRDS

Moyenne des revenus professionnels (à l'exclusion des Revenus de Capitaux Mobiliers) et des cotisations sociales se rapportant aux trois années antérieures à celle au titre de laquelle les contributions sont dues.

Mesures applicables à compter du 01/01/2018 :

Pour la cotisation AMEXA :

Si vous exercez votre activité à titre exclusif ou principal et que votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA est inférieur à 110% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale, un taux progressif vous a été appliqué.

Pour la cotisation Allocations Familiales :

Le taux plein de la cotisation est désormais fixé à 3,10% contre 5,25% auparavant. Votre taux de cotisation PFA est progressif (de 0% à 3,10%) si votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA ne dépasse pas 140% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale.

Assiette : Merci de vérifier le montant de vos revenus composant votre assiette. En cas d'erreur, contactez votre MSA.

Montant du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 47 100,00 ₣

Montant du SMIC : 11,88 ₣

FMSE Fonds de mutualisation contre les risques sanitaires et environnementaux
ACRE Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise